

Compte Rendu du Conseil Municipal **Jeudi 09 décembre 2010**

Présents :

Monsieur FESQUET Pierre,

Mesdames : LAUZE Marie-Christine, JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie et CHOQUET Christine

Messieurs : GODE Philippe, FAURE François, DIVOUX Etienne, PASCAL Jean-Pierre, RIGAL Frédéric, DELEMAR Hugues et VEDRINES Jean-Luc

Secrétaire de séance : Jean-Luc VEDRINES

Mr Robert AIGOIN, conseiller général de notre canton, est venu présenter, avant le conseil municipal, les actions et les compétences du département en faveur des collectivités. Une petite collation a suivi cette rencontre.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 04 novembre 2010

DECISIONS MODIFICATIVES -BUDGET PRINCIPAL-

- **Câblage EDF et France Télécom des quartiers Valbécède et Fez Bégon.**

A la demande du percepteur, nous devons modifier le chapitre concerné pour pouvoir s'acquitter des factures à venir. Montant : 37.000 €.

Vote à l'unanimité.

- **Intérêts moratoires dus aux Etablissements JULLIAN**

Le Cabinet Gaxieux a envoyé, avec 1,5 mois de retard, la facture reçue mi-août concernant les travaux de Valbécède. Le préjudice pour les Etablissements Jullian se chiffre à 183 €. Nous devons créer une ligne budgétaire pour régler cette somme qui sera prise en charge par le Cabinet Gaxieux dans un deuxième temps, la Mairie ayant quant à elle traité cette facturation dans les délais.

Vote à l'unanimité.

.Intempéries route du Salt : Afin de pouvoir honorer la facture des travaux du chemin du Salt, une décision modificative doit être prise pour un montant de 6 500 €.

Vote à l'unanimité.

DEROGATION AU PRINCIPE DE CONTINUITE DE L'URBANISATION

La délibération du Conseil Municipal du 26 juillet 2010 concernant le dépôt du deuxième certificat d'urbanisme de Mr et Mme Martinez a été rejetée par le Contrôle de Légalité de la Préfecture.

Mr et Mme Martinez ont déposé une nouvelle demande de certificat d'urbanisme.

Une nouvelle délibération est proposée en prenant en compte les articles mis en avant par la Préfecture et en reprenant les arguments de ce dossier : proximité des réseaux secs et humides, recyclage d'un point de stockage d'une Entreprise, continuité du Village de Vacances, jeune couple avec enfant, etc.

Le conseil municipal doit déroger au principe de continuité pour soutenir le projet de M. et Mme MARTINEZ. **Vote à l'unanimité.**

INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Délibération annuelle et obligatoire pour allouer à Mr le Percepteur l'indemnité de conseil et confection des documents budgétaires. Montant des indemnités 2010 : 352.91 €

Vote à l'unanimité.

EMBELLISSEMENT DU VILLAGE DE ST ROMAN

Des pistes sont étudiées :

- Bancs urbains en châtaignier,
- Caches containers,
- Poteaux de soutien des caches containers,
- Refaire la clôture du mur de soutènement de Valbécède,
- Reprendre les voies qui mènent aux 2 bassins de St Roman,
- Mise en place d'une clôture,

Estimatif avec une réalisation en châtaignier : 14.157€ TTC. Nous souhaitons obtenir une subvention de 50% du montant.

Vote à l'unanimité pour demander une subvention auprès du Conseil General, sans subvention, le conseil municipal devra faire des choix quant à la réalisation.

NOUVELLE COMPETENCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Prendre une délibération pour la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes : mettre à disposition des communes un Centre Technique en personnel et matériel. **Vote à l'unanimité.**

PASSAGE DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DE LA CORNICHE

Pour information : les propriétaires de ce lotissement ont été chez Me SORIANO à Alès le 6 décembre 2010 pour acter du passage en assainissement non collectif.

La voirie, qui entrerait dans le domaine public en 2011, serait cédée à la Mairie par Mr Gazagnière au prix de 1 €.

La mise en l'état doit être définie : goudronnage ou bétonnage sur passage de roues. Les renseignements sont pris auprès des services de la DDT qui établira un devis.

PRIX DES REPAS SERVIS AUX ELEVES

Le prix de revient des repas servis aux élèves de l'école de la Commune et facturés par le collège, passe de 3.14 € à 3.20 €. Sur proposition de Mr le Maire, les tarifs actuels payés par les familles, les instituteurs, les CAE et les commensaux restent inchangés.

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Un Plan Communal de Sauvegarde devra être élaboré pour organiser la commune en cas d'inondation, incendie ou tout autre événement exceptionnel. Sa réalisation débutera en janvier 2011 et la commune sera accompagnée par les services de la préfecture.

La séance est levée à 22H40.